

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS

# PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

# **N° 01.09.2012 - BUDGET DE L'EXERCICE 2013**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

# 1 PREAMBULE

Le budget 2013 de l'ASIME est établi sur la base des charges et revenus scolaires effectifs pour 2 455 élèves (2 576 au budget 2012).

Le budget de l'année 2013 s'élève à CHF 11'438'958.00 et présente une diminution de 2.2% par rapport à celui de 2012.

Ce montant se répartit ainsi :

		2013	%		2012	%
Charges assumées par les Communes	CHF	10'851'458	94.86	CHF	11'050'957	94.48
Prestations facturées aux parents et divers subsides	CHF	587'500	5.14	CHF	645'300	5.52
Total	CHF	11'438'958	100	CHF	11'696'257	100

Charges financières, déduction faite des recettes	2013 %		2012		%	
Dépenses scolaires générales	CHF	1'765'600	16.27	CHF	1'733'5000	15.68
Locaux scolaires	CHF	8'865'858	81.70	CHF	9'094'4570	82.30
Transports des élèves secondaires	CHF	220'000	2.03	CHF	223'000	2.02
Excédent de charges total	CHF	10'851'458	100	CHF	11'050'957	100

Coût moyen budgétisé par élève sans les transports des élèves secondaires	2013	2012	
	CHF 4'331	CHF 4'203	

# 2 **COMMENTAIRES**

De façon globale, le budget 2013 a pu être maîtrisé en comparaison avec 2012, voire diminué pour la partie des coûts des bâtiments, étant donné qu'un certain nombre d'amortissements à la Ville de Morges sont arrivés à terme.

Néanmoins, le coût moyen par élève a subi une hausse de CHF 128 en 2013, dû au départ des enfants de Préverenges. Cette diminution du nombre d'élèves n'a pas induit de changement de coûts des charges communales.

Les charges assumées par les communes ont diminué en raison du budget 2013 inférieur à celui de 2012 et, parallèlement, les prestations facturées aux parents et divers subsides ont été ajustées à différents niveaux :

- + Contributions des communes extérieures à l'ASIME aux Grandes Roches ;
- Participation des parents aux assurances et aux spectacles, selon les vœux de la commission de gestion.

# Dépenses scolaires générales

Elles comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière, aux charges scolaires et parascolaires, soit : subventions culturelles et sportives, devoirs surveillés, camps, prestations des services dentaire et médical. Tous les spectacles seront dorénavant financés par l'ASIME, sans contribution financière des parents, d'où l'augmentation du budget du poste 502.3663. Ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre de l'année précédant l'exercice comptable.

### Locaux scolaires

L'évaluation des locaux scolaires fait l'objet d'un barème prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les charges et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux. Ces coûts évoluent en fonction des nouveaux investissements et de la fin des amortissements. Les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires, sont répartis

- > pour les communes de l'ASIME, à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice.
- > pour les communes hors ASIME, en fonction du nombre d'élèves enclassés.

# Transport des élèves secondaires

Les besoins pour le secteur secondaire sont stables. Ces coûts sont attribués pour moitié à la Commune de Morges et pour moitié aux autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves secondaires au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice.

## 3 PARTICIPATION DES COMMUNES

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du présent budget 2013. Il permet ainsi à chaque commune de reporter dans son budget communal les charges qui la concernent. Ce tableau est établi sur la base des hypothèses de travail liées à l'enclassement des élèves et à la population des communes ; il permet de déterminer le calcul des acomptes facturés aux communes.

### 4 CONCLUSIONS

Le budget a été maîtrisé et a même pu être diminué de CHF 200'000 par rapport au budget 2012, principalement grâce au coût des bâtiments scolaires. Par contre, le coût par élève a augmenté en raison du nombre moins important d'écoliers. Les coûts sont toutefois variables, alors que le nombre d'élèves sera certainement en augmentation ces prochaines années, vu

l'accroissement de la population générale. Les différents projets de constructions à venir auront également certainement une influence sur les budgets futurs.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2013 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,

### décide:

d'adopter le budget pour l'exercice 2013 tel que présenté par le Comité de direction.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 20 août 2012.

Pour le Comité de direction

La Présidente

I. Bonvin

S. Hürzeler

Le Secrétaire